

résidence Royale de Coppenhague & dans le district de Zélande , cessera dès-à-présent entièrement : Qu'il sera permis desormais à tous & à chacun d'établir dans cette même Ville & dans le district de Zélande de pareilles Manufactures & Imprimeries , pour y faire préparer toutes sortes de Toiles de Cotton & de Chitfes que l'on jugera à propos ; laquelle permission s'étendra à tous les autres sujets de Sa Majesté , tant du Royaume de Dannemarc , que de celui de Norvege. A quel effet toutes personnes qui auront dessein de former tels Etablissemens , ou d'exercer de semblables professions , devront s'adresser au Collège susdit , afin de solliciter le privilège qu'elles destineront d'obtenir à cet égard de Sa Maj. Donné au Collège d'Economie & de Commerce le 5. Octobre 1754. Signés, C. A. G. DE BERKENTIN , J. H. E. F. DE BERNSTORFF , T. L. V. DE DEHN , O. THOTT.

La publication de cette Ordonnance a fait beaucoup de plaisir à différens particuliers , en même-tems qu'elle excitera parmi eux l'émulation à se distinguer par l'établissement de ces sortes de Fabriques.

## R U S S I E.

I. L'Impératrice a signé au mois d'Octobre plusieurs graces qui seront rendues publiques incessamment ; voulant par-là signaler l'heureux événement de la naissance du Grand Prince de Russie , qui se trouve annoncée à la fin de ce Journal , & qui est déclaré du nom de Prince Impérial du Trône de Toutes les Russies. Il y aura , entre-autres , un acte de bienfait , sur lequel on pourra s'expliquer dans la suite.

II. Un Courier que Mr. Obrescow , Ministre  
de